



VIDE GRENIER ASSOCIATION ANNECY UNI Dimanche 07 mai 2023

REGLEMENT INTERIEUR DU VIDE GRENIER

Article 1 :

La manifestation dénommée « Vide Grenier » organisée par l'Association « anecy Uni » se déroulera le Dimanche 07 Mai 2023 à l'adresse qui suit : Salle René Honoré
Située 5 rue Georges Brassens Cran Gevrier 74960 Anecy.

Article 2 :

Le Vide Grenier est ouvert aux particuliers uniquement. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La demande d'inscription **dûment remplie**.
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).
- Le règlement intérieur signé.
- Le paiement de l'emplacement en espèces.

Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.

Article 3 :

Le nombre d'emplacements est limité. La longueur d'un emplacement est de 1 mètre linéaire au minimum, et le tarif de 4 € par mètre linéaire.

Il est possible de louer des tables de 1,20 mètre. L'exposant devra s'acquitter d'une location de 5 € par table (comprenant la table + le 1,20 m au sol).

Article 4 :

Les enfants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 5 :

Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leur soin. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation (objets exposés, voitures, parapluies, structures...).



Article 6 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc....) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 7 :

Les emplacements sont attribués par les placiers le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.

Article 8 :

L'entrée du vide grenier est interdite avant 06h00. L'installation des stands devra se faire de 06h00 à 08h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h00 sera considéré comme libre.

Article 9 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 10 :

Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte du vide grenier.

Article 11 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 12 :

Les objets mis en vente à cette occasion sont obligatoirement des objets personnels usagés.

Sont interdits à la vente :

- La vente d'armes de toutes catégories, munitions, tout engin explosif ou gaz de défense.
- La vente d'animaux.
- Les cassettes, DVDs, revues, livres, objets... à caractère pornographique. Il en va de même pour toute publication incitant à la haine raciale.



- Les copies d'œuvres (musicales, cinématographiques, littéraires...) de jeux ou de logiciels.
- Les objets contrefaits.
- La vente de produits alimentaires et de boissons

L'Association « Annecy Uni » se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.

Article 13 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 14 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 15 :

Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Ils déclarent être assurés pour les dommages tant matériels que corporels qu'ils pourraient causer à autrui.

Article 16 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Fait à :

Le :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ») :



BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE GRENIER
DIMANCHE 07 MAI 2023
SALLE RENÉ HONORÉ
5 RUE GEORGES BRASSENS CRAN GEVRIER
74960 ANNECY

ORGANISATEUR: « ANNECY UNI »

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(Articles L310-2, L 310-5, R 310-8, R310-19 du code du commerce et articles R 321-1, R 321-9 du code pénal)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse complète : :

Tél :

Email : :

Titulaire de la pièce d'identité numéro :

Délivrée le :

Par :

Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Emplacement souhaité (4 Euros / Mètre linéaire) :

Table 1,20 m souhaitée (5 Euros table + emplacement de la table) :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e)
- Ne vendre que des objets personnels et d'occasion (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à :

Le :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ») :



Daniel Salem 06 12 58 47 15

contact@annecy-uni.fr

www.annecy-uni.fr